

N° 98-2024- VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du déménagement des panneaux muraux en céramique et des tableaux du bureau de Monsieur le Maire, à l'Hôtel de Ville de Longwy Bas, vers le Musée Municipal situé 1 rue de la Manutention à Longwy Haut par l'entreprise Bovis Rousselot Manutention, il importe de prendre des dispositions relatives au stationnement dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : le **vendredi 26 Avril 2024** le stationnement d'un fourgon de l'entreprise Bovis Rousselot Manutention est autorisé d'une part dans la rue de l'Industrie (sur les deux premières places de stationnement à gauche) à Longwy Bas de 9 H à 10 H 30 et d'autre part à hauteur du potelet d'accès vers la cour intérieure du musée sur le parking de la Manutention, de 10 H 30 à 12 H 30.

ARTICLE 2 : aucun autre véhicule ne sera autorisé à stationner dans la cour du musée ainsi que sur les deux premières places de stationnement à gauche, dans la rue de l'Industrie à la date citée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La signalisation est à la charge du service Voirie de la Ville.

ARTICLE 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 6 : conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 16 AVRIL 2024



**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,**


Sylvie BALON